

Nos remarques principales

Si on veut analyser les chiffres de budget de Longvilliers et les comparer avec les autres communes, il faut consulter le site **.gouv** « *les comptes des collectivités* ». Tous nos arguments sont fondés sur ces données officielles.

Notre maire a augmenté 4 fois les impôts dans ses 2 mandats (2008-2014 et 2015-2020) en argumentant que la Capacité d'Autofinancement (CAF) « baissait drastiquement ». Ce n'est pas exact :

- de 2000 à 2008 (mandats de Mr Escroignard et Mr Juin), le CAF annuel moyen a été de 60000 euros ;
- de 2009 à 2018 (2 mandats de Mr Allès), le CAF annuel moyen a été de 65000 euros, soit 5000 € supplémentaires par an ; ces 5000 euros sont le résultat des 4 augmentations, qui ont totalisé 50000 € sur 10 ans ; donc le CAF annuel moyen sans cette augmentation est resté constant, donc « n'a pas diminué drastiquement » !

Nous assistons à tous les Conseil Municipaux : nous avons toujours constaté qu'on n'y débattait que d'augmentations d'impôts et jamais de diminution de dépenses ! Ainsi si on compare sur ces 2 périodes précitées de ~ 9 ans, et sans le poste « *atténuation de produit* » (versements obligatoires au FPIC, FNGIR qui sont imposés à la commune), les dépenses de fonctionnement sont 26% supérieures entre 2000-2008 (moyenne 245 k€/an) et 2009-2017 (moyenne 309 k€/an).

Par exemple le Conseil Municipal devrait s'intéresser aux 23% « *autres charges de gestion courantes* » des dépenses de fonctionnement, données en page 3/25 de l'audit 2018 CIG Grande Couronne, qui correspondent au financement des organismes de regroupement (PNR, syndicats divers, incendie, ...), dont un poste appelé « *contingent* » qui est 3,5 fois supérieur à la moyenne de la strate (communes de ~500 habitants) !

Il est vrai que notre taux d'imposition (taxes locales : TH, TF, THLV, ...) se situe sur la moyenne de la strate **en pourcentage**, mais ce n'est pas vrai **en euros** :

- en 2016, notre moyenne est de 314 € / habitant, là où la strate est à 304 € / hab. !
- en 2017, notre moyenne est de 362 € / habitant, là où la strate est à 307 € / hab. !

L'audit CIG Grande Couronne (Bilan 2014-2018, projets 2019-2022) comporte des approximations, des biais, et des erreurs. Ainsi quelques exemples :

Charges de personnel (page 4/25)

Il est mensonger de dire que les dépenses de personnel de la commune sont à 23% des dépenses de fonctionnement 2017 en le comparant au 42% des communes de la strate (~ 500 habitants).

Ces 2 chiffres ne sont pas comparables :

- Les 23% sont un pourcentage sur la totalité des dépenses de fonctionnement (voir page 3/25), en particulier avec le poste « *atténuation de produit* », alors que les 42% sont un pourcentage sans le poste « *atténuation de produit* » ; ce poste « *atténuation ...* » (versement obligatoire au FPIC, FNGIR, ..., sans le FSRIF nouveau en 2019, ...) représente en moyenne 32% du budget de « *fonctionnement* » ;
- Si on compare au 42%, les charges de personnel sans le poste « *atténuation de produit* » sont de 33% entre 2009 et 2017. C'est certes inférieur, mais les comparaisons par les seuls chiffres sont biaisées.

Produits exceptionnels (pages 9/25, 15/25 et 25/25)

Les 159540 € de régularisation par COFIROUTE ne sont pas un produit exceptionnel, alors que c'est une régularisation fiscale (2012 à 2018). La preuve est qu'en 2019, cette « *fiscalité sur la CFE* » est passée à 252492 € soit une augmentation de 27086 €.